



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.17/1933/7
4 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Commission du développement durable
Première session
14-25 juin 1993
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

ECHANGE D'INFORMATIONS CONCERNANT L'APPLICATION D'ACTION 21
AU NIVEAU NATIONAL :

MOYENS PAR LESQUELS LE SYSTEME DES NATIONS UNIES ET LES DONATEURS
BILATERAUX AIDENT LES PAYS QUI LE DEMANDENT, EN PARTICULIER LES
PAYS EN DEVELOPPEMENT, A ETABLIR DES COMMUNICATIONS PERIODIQUES
OU DES RAPPORTS NATIONAUX ET DES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR
DONNER SUITE A ACTION 21

Rapport du Secrétaire général

1. Donnant suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/191, par. 16 d), a prié le Secrétaire général de soumettre à la Commission du développement durable, à sa première session de fond, un rapport sur les "moyens par lesquels le système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux aident les pays qui le demandent, en particulier les pays en développement, à établir des rapports nationaux et des plans d'action nationaux fondés sur Action 21".
2. Pour établir ce rapport, le Secrétaire général, agissant avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est adressé à tous les représentants résidents du PNUD pour obtenir des informations spécifiques sur cette question. Au 31 mai 1993, il avait reçu, par l'intermédiaire des bureaux extérieurs du PNUD, des réponses couvrant 110 pays en développement ou pays à économie en transition.
3. Une étude des réponses reçues montre que dans 80 % environ des pays qui ont répondu, les gouvernements ont pris des mesures expresses pour assurer le suivi des décisions de la CNUED. Ces mesures peuvent être regroupées dans les catégories principales suivantes.
4. Dans 70 pays environ, des comités nationaux de coordination ou des organes ou groupes analogues ont été créés et chargés de donner suite aux décisions et

* E/CN.17/1993/4.

recommandations de la CNUED. Dans neuf autres pays, on envisage la création d'organes ou groupes de coordination de cette nature. A titre de comparaison, on peut signaler que les trois quarts environ des pays qui présentent des rapports nationaux dans le cadre de la CNUED en confient la préparation à des groupes similaires, interministères/interdépartements, souvent appelés comités nationaux de la CNUED. Dans un peu plus de la moitié à peine de ces pays, les comités nationaux de la CNUED comprenaient des représentants d'organisations non gouvernementales. On ne connaît pas encore la composition des groupes nationaux chargés du suivi de la CNUED.

5. Quatorze pays en développement ont fait savoir qu'ils ont déjà rédigé le projet, voire le texte définitif, de leur plan d'action national fondé sur Action 21, et 66 autres pays l'ont à l'étude.

6. Dans au moins 76 des pays qui ont répondu, on a recensé de nouveaux projets de suivi de la CNUED et, dans la plupart des cas, le financement a été déjà demandé. Toutefois, les réponses reçues ne font pas apparaître clairement quels sont, parmi ces projets, ceux qui sont véritablement nouveaux et ceux qui sont le prolongement d'activités antérieures peut-être liées à la préparation de la Conférence elle-même. Ce qui est parfaitement clair néanmoins, c'est que la plupart des pays suivent activement les décisions adoptées par la CNUED, bien que, celle-ci étant relativement récente, de nombreuses activités de suivi en soient encore à leurs premières étapes.

7. Une douzaine de donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, ont déjà, selon les rapports, pris certaines mesures de suivi, après avoir reçu de pays en développement des demandes spécifiques ou préliminaires.

8. En outre, une vingtaine de donateurs, dont la Banque mondiale, la Communauté européenne, la Banque asiatique de développement et l'Organisation des Etats américains, se sont montrés disposés à aider les gouvernements dans le processus de suivi.

9. Selon des sources du PNUD, plus de 40 pays ont demandé, officiellement ou officieusement, au PNUD de les aider à établir leurs plans d'action nationaux fondés sur Action 21. Selon les mêmes sources, plus de 30 pays n'ont encore pris aucun contact avec des donateurs. De nombreux pays en développement procèdent activement à l'établissement de leurs propres plans d'action nationaux fondés sur Action 21, sans aide extérieure pour le moment, et selon le PNUD, lorsque ces plans d'action auront été établis, on peut s'attendre à des demandes d'aide.

10. D'autres demandes ont été expressément adressées pour obtenir une aide financière, au Fonds pour l'environnement spécial, au programme Capacités 21 du PNUD et au Programme des Nations Unies pour l'environnement. De surcroît, certaines demandes auraient été adressées au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Organisation mondiale de la santé, au Programme alimentaire mondial et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

11. En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, il a été signalé que l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Fonds mondial

pour la nature et l'Institut international pour l'environnement et le développement copatronnaient des activités de suivi.

12. Outre les représentants résidents du PNUD, tous les grands pays donateurs ont été contactés pour savoir comment ils donnaient actuellement suite aux demandes spécifiques que leur adressaient les pays en développement et quelles étaient les mesures prises ou envisagées à cet effet.

13. On trouvera dans le document E/CN.17/1993/11/Add.1 des informations détaillées, fondées sur les réponses reçues, concernant les plans et activités de donateurs bilatéraux visant à aider les pays bénéficiaires à appliquer l'Action 21. On trouvera ci-après, par ordre alphabétique des pays, de brefs résumés des réponses concernant le sujet du présent rapport.

14. L'Allemagne coopère dans les domaines suivants : planification et contrôle de l'environnement, renforcement des institutions et développement des systèmes d'information. Elle contribue, à court terme, à l'établissement de plans nationaux pour un développement durable en envoyant des experts et en fournissant une aide technique. L'Allemagne planifie des programmes de coopération à long terme en vue de la formulation et l'exécution de ce type de plans, surtout en Afrique. Elle participe activement à des programmes internationaux et à des activités de planification concernant la création de capacités et la formulation des plans nationaux, dans le cadre de l'initiative Capacités 21 du PNUD, et du Groupe de travail sur l'environnement et le développement, relevant du Comité d'aide au développement (OCDE).

15. L'Australie fait savoir qu'elle est ouverte aux demandes d'assistance pour l'établissement des rapports nationaux et des plans d'action pour l'environnement. Elle a accordé une aide financière et technique au Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, appelé à contribuer de façon prépondérante au suivi de la CNUED dans la région. L'Australie s'est en outre efforcée de renforcer la capacité des pays insulaires du Pacifique, en lançant sept projets, pour un coût estimé à 14 millions de dollars des Etats-Unis; elle se propose d'aider les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à élaborer une politique d'environnement et elle cherche présentement à savoir s'il serait utile d'établir des descriptifs environnementaux qui permettraient de déterminer des priorités en la matière. Le premier de ces descriptifs concernera l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

16. Le Canada, agissant conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), organisera en octobre 1993 une réunion de travail consacrée aux plans nationaux pour l'environnement. Le Canada a créé en outre l'Institut du développement durable, a soutenu le Réseau pour un développement durable, et a contribué à l'initiative Capacités 21 du PNUD. Il accorde actuellement une aide à des projets concernant le développement durable et la planification de l'environnement. Ses principaux efforts portent sur des projets en Indonésie, au Pakistan et au Zimbabwe.

17. Le Danemark centre ses efforts sur la création de capacités et l'élaboration de stratégies nationales d'environnement. Il a aidé au développement d'institutions environnementales et à l'établissement de plans de développement durable au niveau des Etats, en Inde. Il a accordé une aide au Bhoutan pour la préparation des stratégies nationales d'environnement et a

accordé une aide similaire à l'Ouganda pour son plan d'action sur la gestion des eaux.

18. La Finlande a été un des principaux pays qui ont contribué au financement des rapports nationaux au titre de la CNUED et elle aidera les pays en développement à préparer des études par pays liées aux conventions sur les changements climatiques et sur la biodiversité, et à élaborer une convention sur la lutte contre la désertification. La Finlande a par ailleurs activement aidé les pays à économie en transition.

19. La France, conformément aux décisions de la CNUED, mettra l'accent sur des projets lancés par des organisations non gouvernementales et des organisations locales dans les domaines clefs d'Action 21. Dans les pays francophones, les efforts porteront surtout, entre autres, sur l'établissement des rapports nationaux. En 1993, la France apportera une aide à Madagascar, aux Seychelles, au Congo, à la Côte d'Ivoire, au Burundi et au Rwanda au titre de leurs plans d'action pour l'environnement (coût : 100 millions de francs).

20. L'Irlande fait savoir qu'elle accueillera favorablement les demandes d'assistance pour la préparation des rapports nationaux et des plans d'action nationaux fondés sur Action 21, dans le cadre du renforcement des capacités dans les pays subsahariens d'Afrique.

21. L'Islande a récemment augmenté son aide totale en faveur du développement et étudie actuellement l'aide qu'elle peut apporter aux pays pour l'établissement de leurs rapports et de leurs plans d'action nationaux fondés sur Action 21.

22. Le Japon fait savoir qu'il attache une grande importance à son aide en faveur de l'environnement par laquelle il vise à renforcer les possibilités des pays en développement de faire face à leurs problèmes écologiques et à faciliter le transfert de techniques écologiquement rationnelles, grâce à des subventions et des programmes de coopération technique.

23. La Norvège apporte une aide bilatérale et multilatérale financée par un fonds de l'environnement expressément créé à cet effet. Des sommes importantes sont prélevées sur ce fonds pour aider les pays en développement à formuler leurs stratégies nationales d'environnement et leurs plans de gestion de l'environnement. A ce jour, la Norvège n'a reçu aucune demande d'aide concernant la préparation des rapports nationaux et des plans d'action nationaux fondés sur Action 21.

24. Les Pays-Bas fournissent une aide financière pour l'élaboration de plans et de programmes nationaux et subnationaux très divers dans différents domaines du développement durable : descriptifs environnementaux à l'échelle subnationale, stratégies nationales de conservation, plans d'action nationaux pour l'environnement et rapports nationaux établis dans le contexte de la CNUED et de son suivi.

25. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a financé un rapport de l'Institut international pour l'environnement et le développement destiné à orienter les pays dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux fondés

sur Action 21. Le Royaume-Uni s'engage à présenter d'ici la fin 1993 son propre rapport national sur le développement durable.

26. La Suède estime que le renforcement des capacités est un des principaux moyens d'arriver à un développement durable dans les pays en développement et elle appuie les activités du PNUD en la matière. Dans le cadre de sa contribution à l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification, la Suède finance la réalisation d'études par pays et la tenue d'une réunion d'experts qu'elle convoquera elle-même.
